



Association régionale de patinage artistique
de la Rive-Sud



CPA du Roussillon

**Avis de compétition
PRÉ-PROVINCIAUX RIVE-SUD 2011
Sainte-Catherine, Québec
11 et 12 septembre 2010**

-AVIS IMPORTANT-

Date limite d'inscription : 8 août 2010

Les inscriptions reçues après le 8 août 2010 ou oblitérées par la poste après le 6 août 2010 ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité responsable de la compétition.

Co-présidentes du comité de la compétition pour l'ARPARS :

Madame Sylvie Desjardins : 450 658-2397

Madame Sylvie Potvin : 450 922-1228



**Le CPA du Roussillon et
l'Association régionale de patinage artistique de la Rive-Sud
annoncent la tenue des**

Pré-Provinciaux Rive-Sud 2011

Les 11 et 12 septembre 2010, à Sainte-Catherine

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions suivantes :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| 1) Rive-Sud | 6) Lanaudière |
| 2) Bourassa | 7) Laval |
| 3) Centre-du-Québec | 8) Sud-Ouest |
| 4) Estrie | 9) Richelieu-Yamaska |
| 5) Lac-St-Louis | |

Présidente du comité organisateur pour le CPA du Roussillon :

Mme Carole Éthier, 450 638-3238, caroleethier@hotmail.fr

Co-présidentes de la compétition pour l'ARPARS :

Mme Sylvie Desjardins, 450 658-2397, syallo@live.ca

Mme Sylvie Potvin, 450 922-1228, potvin.sylvie@videotron.ca

Représentant technique : Mme Mélanie Rioux

Spécialiste des données en chef : Mme Hélène Morin

Spécialiste des données informatiques : Mme Micheline Blanchette

LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC

N° DE SANCTION : IR-10-031

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à :

Aréna Le Sportium
105, Place Charles-Lemoyne
Ville Ste-Catherine (Qc) J5C 0A2
Téléphone : 450 638-2392, poste 2 ou 5

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de 200' X 85'

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, la Fédération, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, la Fédération, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés au plus tard le 6 août 2010 ou devront être reçus au plus tard le 8 août 2010 à l'adresse suivante :

Compétition Pré-Provinciaux Rive-Sud 2011
A/S Mme Sylvie Potvin
413, rue Fernand-Séguin
Ste-Julie (Qc) J3E 2C8

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 Date limite d'âge

Le 1^{er} juillet qui précède la compétition pour les patineurs des catégories compétitives et les patineurs des catégories « Sans limites ».

8.0 Frais d'inscriptions

75 \$ pour un premier événement en SIMPLE

50 \$ pour chaque événement supplémentaire en SIMPLE

85 \$ pour le premier événement en COUPLE ou DANSE

60 \$ pour chaque événement supplémentaire en COUPLE ou DANSE

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'ARPARS et datés au plus tard le 8 août 2010.

Aucun chèque postdaté après le 8 août 2010 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite. Des frais de 25 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

9.0 Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10.0 Calcul des résultats

Veuillez prendre note que la méthode de Calcul par points cumulatifs (ou CPC) sera utilisée pour toutes les épreuves.

11.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

12.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacun des CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire).

13.0 Frais d'admission

Adulte : 5 \$ Gratuit : 12 ans et moins

Le concurrent seulement aura un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

14.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant ou équipe, une médaille sera remise.

15.0 Trophée perpétuel

Non applicable

16.0 Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis à chaque club d'appartenance après la date limite des inscriptions et sera disponible sur Internet de l'Association régionale de patinage artistique de la Rive-Sud à l'adresse www.arpars.ca.

17.0 Formation des groupes

Les groupes de patineurs des catégories compétition : selon les règlements de Patinage Canada

18.0 Vidéo

Service de captation vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant. Coût : à vérifier sur place.

19.0 Restaurants

Il y aura un casse-croûte à l'aréna qui sera ouvert durant la compétition.

20.0 Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Hôtel Brossard

7365, boul. Marie-Victorin

Brossard (Qc) J4W 1A6

1 877 890-1008 ou www.hotelbrossard.ca

AUTRES HÔTELS

Hôtel Ste-Catherine

450 632-2350

Situé à 5 km de l'aréna

IMPORTANT : Lors de votre réservation, veuillez mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition Pré-provinciaux Rive-Sud 2011.

CATÉGORIES

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada. Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure. Ils ne sont pas obligés d'avoir réussi le test requis.

PATINEURS EN SIMPLE

Le contenu des catégories en simple dames et messieurs pour :

SENIOR selon le règlement de Patinage Canada

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : Un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes, qui comprend les éléments énumérés dans le Manuel technique de Patinage Canada.

Programme libre : Dames : 4 min. +/- 10 sec.
Messieurs : 4 min. 30 sec. +/- 10 sec.

JUNIOR selon le règlement de Patinage Canada

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : Un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes, qui comprend les éléments énumérés dans le Manuel technique de Patinage Canada.

Programme libre : Dames : 3 min. 30 sec. +/- 10 sec.
Messieurs : 4 min. +/- 10 sec.

NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes, qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.

Programme libre : Dames 3 min. +/- 10 sec.
Messieurs 3 min. 30 sec. +/-10 sec.

PRÉ-NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes, qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.

Programme libre : Dames et messieurs 3 min. +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ selon le règlement de Patinage Canada. *Les concurrents juvéniles seront âgés de moins de 12 ans (dames) et de moins de 13 ans (messieurs) avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.*

Programme libre sur musique : Dames et messieurs 2 min. 30 sec. +/- 10 sec.

PRÉ-JUVÉNILÉ : test préliminaire de style libre réussi au complet, selon les règlements de Patinage Canada. *Les concurrents pré-juvéniles seront âgés de moins de 11 ans (dames) et de moins de 12 ans (messieurs) avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.*

Programme libre sur musique : Dames et messieurs 2 min. 30 sec. +/- 10 sec.

CATÉGORIES SANS-LIMITES

Pour le contenu de programme, se référer au contenu de programme équilibré du Pré-juvénile de Patinage Canada. Aucune restriction de test.

SANS LIMITES 6 ANS - Dames

Être âgée de moins de 7 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Programme en musique de 2 minutes (+/- 10 secondes)

SANS LIMITES 7 ANS - Dames

Être âgée de moins de 8 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Programme en musique de 2 minutes (+/- 10 secondes)

SANS LIMITES 8 ANS - Dames et Messieurs

Être âgé(e) de moins de 9 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Programme en musique de 2 minutes (+/- 10 secondes)

SANS LIMITES 9 ANS - Messieurs

Être âgé de moins de 10 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Programme en musique de 2 minutes (+/- 10 secondes)

PATINEURS EN COUPLE

Le contenu des catégories en couple pour :

NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : 2 min. 40 sec. maximum
Programme libre : 3 min. 30 sec. +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : 2 min. 40 sec. maximum
Programme libre : 3 min. +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ selon les règlements de Patinage Canada

Programme sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme libre : 2 min. 30 sec. +/- 10 sec.

PATINEURS EN DANSE

Le contenu des catégories en danse pour :

NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Deux des quatre danses imposées énumérées ci-dessous seront tirées au sort et patinées dans l'ordre précisé :

Danses imposées : Valse Starlight, Kilian, Tango argentin, Samba argent

Une danse libre de 3 minutes +/- 10 secondes

PRÉ-NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Deux des quatre danses imposées énumérées ci-dessous seront tirées au sort et patinées dans l'ordre précisé :

Danses imposées : Valse européenne, Fox-trot de Keats, Tango Harris, Rocker Fox-trot

Une danse libre de 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILE selon les règlements de Patinage Canada

Deux des quatre danses imposées énumérées ci-dessous seront tirées au sort et patinées dans l'ordre précisé :

Danses imposées : Tango Fiesta, Ten-Fox, Fourteenstep, Valse européenne

Danse libre de 2 minutes +/- 10 secondes

NB : Les pirouettes annoncées ne dépasseront pas le niveau 2. Tous les autres éléments seront annoncés jusqu'aux niveaux maximums conformément à la pratique courante.

PRÉ-JUVÉNILE A : avoir réussi le test complet préliminaire de danse

Danses imposées : Danse Swing, Tango Fiesta.

Danse Libre de 2 minutes +/- 10 secondes

NB : Programme équilibré – voir Juvénile danse libre. De plus, les levées seront limitées au niveau 1.

PRÉ-JUVÉNILE B : avoir réussi au moins une danse du test préliminaire de danse

Danses imposées : Valse hollandaise et Tango canasta